

COMMUNE D'ARVERT
Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Membres ayant pris part au vote : 17

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PERAUDEAU Marie-Christine, Maire

Présents : Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX

Absents ayant donné pouvoir : Bertrand ROCHE à Gilles MADRANGES, Christophe CANTET à Philippe MAISSANT

Absents : Laure RAISON, Dimitri DAUDET, Agnès CHARLES, Béatrice BRICOU

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : Georges RIGA

Date de convocation : 23 juin 2025

DE 055-2025 APPROBATION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025, joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'arrêt du procès-verbal

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 056-2025-3-5-1 DECLASSEMENT et CESSION PORTION CHEMIN RUE DU 14 JUILLET

Rapporteur : Monsieur PICON

Par délibération en date du 1er octobre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à engager la procédure de déclassement d'un chemin rural situé devant la propriété de Mme GUYONNEAU cadastrée E 1439.

L'emprise cédée a une surface de 59 m2 et ne dessert que la propriété cadastrée E1439. Elle est également entretenue par le propriétaire de la-dite parcelle. Cette partie du chemin n'est aujourd'hui plus affectée à l'usage du public mais à l'usage exclusif des propriétaires de cette parcelle, qui ont sollicité la Commune afin d'acquérir la portion concernée située à l'entrée de leur propriété.

Une enquête publique a été prescrite par arrêté municipal en date du 20 janvier 2025 pour la période allant du 12 février au 28 février 2025. Madame le Commissaire enquêteur a rendu les conclusions de l'enquête publique, le 29 mars 2025. Elle a émis un avis favorable au projet de désaffectation et de déclassement du chemin rural sis rue du 14 Juillet. L'avis des services des domaines a été ensuite sollicité. Le prix de cession de ce terrain est proposé à 4 600 €

Vu le code de la voirie routière (articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 1er octobre 2024 décidant de lancer la procédure de déclassement du chemin rural situé rue du 14 Juillet

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 12 au 28 février 2025

VU les conclusions du Commissaire enquêteur

VU l'avis du service des domaines en date du 12 juin 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE 1ER :

APPROUVE le déclassement du chemin rural sans nom situé rue du 14 Juillet.

ARTICLE 2

APPROUVE le projet de cession de la portion de chemin concernée soit 56 m2

ARTICLE 3

FIXE le prix de cession conformément à l'estimation des domaines soit 4600 €.

ARTICLE 4

DIT que les frais d'actes et les frais d'enquête publique (d'un montant de 657 €) sont à la charge des acquéreurs. Un titre de recette sera émis pour recouvrer les frais relatifs à l'enquête publique.

ARTICLE 5

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document en exécution de la présente délibération.

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 057-2025-3-2-1 ACCORD DE PRINCIPE POUR CESSIION DE TERRAINS

Rapporteur : Madame le Maire

Lors de la réunion du conseil municipal en séance de travail le 2 juin, les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du pré-projet concernant l'aménagements selon plan joint, des terrains cadastrés suivants :

terrains cadastrés	contenance en m2
H 3973	996
H 3860	275
H 3859	314
H 3767	21
H 3765	2
H 3764	115
H 3763	2
H 3762	36
H 2082	3520
H 2080	292
H 1783	25
H 1233	425
H 1199	130
H 1193	80
TOTAL	6233

L'offre du Crédit Agricole Immobilier en collaboration avec EKKO PROMOTION, est de 245 000 € avec les conditions suspensives comprenant

- l'obtention du permis de construire et de toutes les autres autorisations administratives expresses purgés permettant la réalisation de 2660 m2 de surface de plancher minimum
- Signature d'un contrat de réservation portant sur l'ensemble des logements

Le Crédit Agricole Immobilier s'engage à

- Déposer le permis de construire dans les trois mois
- Garantir une indemnité d'immobilisation équivalent à 5 % du prix d'achat du terrain.

Les membres du Conseil municipal,

VU l'avis favorable des membres du conseil municipal réunis en session de travail le 2 juin

A l'unanimité

EMETTENT un avis sur l'accord de principe tel que présenté ci-avant

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 058-2025-2-3-2 RENONCEMENT ACQUISITION EMPLACEMENT RESERVE

Rapporteur : Monsieur PICON

Lors de la révision du PLU en 2006, un emplacement réservé numéroté 22 a été prévu pour permettre un accès liaison douce à la zone Fief de Volette. Cet emplacement réservé est situé rue du Piochet sur les parcelles cadastrées G 1743 –

2797 et 2798. La SCI FONTA ayant acquis les terrains et ayant prévu de réaliser le cheminement doux, le maintien de cet emplacement réservé n'est plus justifié.

Conformément à l'article L 230-1 et suivant du code de l'urbanisme, la SCI FONTA a adressé à la Commune d'ARVERT, par courrier reçu le 13 juin 2025, une mise en demeure d'acquiescer les terrains grevés de l'emplacement réservé. En conséquence, il y a lieu de renoncer à l'acquisition des parcelles ci-dessus mentionnées. Cette renonciation à acquiescer emporte suppression de l'emplacement réservé n° 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE à l'acquisition des parcelles cadastrées G 1743 – 2797 et 2798

PREND acte du fait que ce renoncement et ce refus d'acquiescer l'emplacement réservé, permettent aux propriétaires de récupérer la libre utilisation de leur terrain

S'ENGAGER à modifier le PLU lors de la révision en cours.

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 059-2025-8-3-1 DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Monsieur BAHUON

La Commune a réalisé un aménagement de 5 lots au Fief de Volette nord. Il convient de dénommer la voie créée en impasse pour les desservir. Plusieurs propositions sont faites. Après concertation, le nom de : impasse des Echardrits (chardonnerets en saintongeais) est retenu.

Les membres du Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDENT de dénommer la dite voie impasse des Echardrits

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 060-2025-3-6-1 TARIFS GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Le Maux

La garderie d'ARVERT étant déclarée en accueil de loisirs sans hébergement, il convient de prévoir des tarifs prenant en compte les quotients familiaux (les tarifs actuels ne prennent pas en compte ces derniers). Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, la grille tarifaire suivante :

CAF et MSA	1 à 2 enfants	3 enfants et plus	Jour
Tranche 1	0 < Q > 859	0 < QF > 979	1,10 €
Tranche 2	860 < Q > 1029	980 < QF > 1039	1,13 €
Tranche 3	1030 < Q > 1139	1040 < QF > 1298	1,15 €
Tranche 4	1140 < Q >	1299 < QF >	1,17 €
Hors commune			1,67 €

Pour mémoire, les tarifs actuels sont les suivants :

garderie périscolaire :

Régime général : 1,11 € pour 2024 – 1,13 € pour 2025

Autres régimes : 1,65 € pour 2024 – 1,67 € pour 2025

Passeports CAF : 1 €

Le tarif enfants n'ayant pas déposé de dossiers inscription restera à 3,23 € pour 2025

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal

A l'unanimité

EMETTENT un avis favorable aux propositions de tarifs ci-avant.

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

DE 061-2025-7-1-2 DECISION MODIFICATIVE 1

Rapporteur : Monsieur MADRANGES

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter à nouveau la DM1 suite à une erreur d'inscription budgétaire.

Pour mémoire, le texte initial était le suivant

Les membres de la commission finances réunis le 29 avril, ont examiné la proposition de décision modificative suivante, prévue pour financer différents travaux ou acquisitions non budgétisés :

- Crèche : un financement est intervenu pour soutenir les collectivités au niveau des nouvelles normes bâtimementaires – prise en charge du changement des ouvertures, du chauffage réversible et de l'éclairage pour cette année pour un coût global estimé à 90 000 € TTC – subvention obtenue de la CAF : 47 100 €. En attente d'une demande déposée auprès du Département : 20 000 € attendus.
- Restaurant scolaire : obligation de changement de lave-vaisselle et achèvement travaux toiture auxquels il convient d'ajouter les frais relatifs aux différents intervenants (APAVE...) et des travaux complémentaires (changement de l'éclairage) besoin de financement par rapport aux prévisions : 26 000 €
- Ecoles : travaux supplémentaires suite à des malfaçons – changement menuiserie – éclairage complémentaire. Besoin de financement : 31 000 €
- Ecole maternelle (prix modifié – devis 2024) + 605 € pour ENI
- Salle des sports (prix modifié – devis 2024) + 400 € couverture + 2100 € pour remplacement le treuil d'ouverture des lanterneaux
- Voirie :
Travaux supplémentaires sur différentes voiries : 22 000 €
travaux non budgétisés concernant des interventions complémentaires en point à temps : 9 500 €
- Mairie : Cabane de la Grève à Duret (acquisition + frais de notaire) 14 000 €
- Centre de loisirs : remplacement d'un chauffage réversible en panne : 1 800 €

Soit un montant total de dépenses supplémentaires de : 197 405 €

Financements :

- Cession maison rue des Petits Commerces : 182 000 €
- Subvention CAF : 47 100 €
- Subvention GEPU : 87 000 €

Soit un montant total de 316 100 €. Il sera donc proposé de prévoir :

- Le financement des dépenses complémentaires ci-dessus mentionnées soit 197 405 €
- Baisser le montant provisionnel des emprunts de 118 695 €

La décision modificative se présente ainsi qu'il suit

Investissement			
dépenses		recettes	
Article – fonction – opération	montant	Article – fonction – opération	montant
21312 – bâtiments scolaires – 212 – 127	31 000	024 – cession immobilisation	182 000
21312 – bâtiments scolaires – 211-188	605	1388 – autres – 4221	47 100
21318 – autres bâtiments publics 281 -202	26 000	1641 emprunts en euros – 020	-118 695
2138 – autres constructions 020 – 150	14 000	4582 recettes à subdiviser par mandat – 845- 01	87 000
2138 - autres constructions 331-196	1 800		
2138- autres constructions 321 -203	2 500		
2138 - autres constructions 4221- 210	90 000		
2151 – réseaux de voirie – 845 – 131	-87 000		
2152- installations de voirie – 845 – 131	31 500		
4581 – dépenses à subdiviser par mandat – 845- 01	87 000		
total dépenses	197 405	total recettes	197 405

Après en avoir délibéré,
 Les membres du Conseil municipal
 VU L'avis favorable de la commission finances en date du 29 avril 2025
 A l'unanimité
 RAPPORTENT la décision précédente en date du 22 mai 2025
 AUTORISENT l'inscription de cette décision modificative au budget principal

Sens du vote		NOMS PRENOMS	PROCURATIONS	
Pour	17	Marie-Christine PERAUDEAU, Eric BAHUON, Philippe PICON, Gilles MADRANGES, Marie-Pierre LE MAUX, Annie BAUD, Denis PIERRE, Thierry GUILLON, Georges RIGA, Sandrine SAGOT, Manuela BOISSEAU, Philippe MAISSANT, Christine SCHNEIDER, Rodolphe TELLO Y VAZQUEZ, Brigitte PERAUX	Bertrand ROCHE, Christophe CANTET	
Contre	0		Exprimés	17
Abstention	0		Majorité	9

RELEVÉ DE DECISIONS

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. » dans la limite du seuil en dessous duquel les candidats à un marché public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives (seuil publié au Journal officiel le 13 décembre 2019 : 40 000 € HT)

Fournisseur	Montant	Date signature	Objet
COLAS	6 568.20 €	28/04/2025	Bi couche routes de Coux et Eguillate
NOUGAREDE	3 382.61 €	28/04/2025	Remplacement chauffage centre de loisirs
JTBAT	4 306.80 €	12/05/2025	Clôture

- de prononcer la délivrance dans les cimetières ;

N° concession	Date vente	Durée	expiration
1606-D2	28/04/2025	50 ans	27/04/2075
1607-D2	15/05/2025	50 ans	14/05/2075

- de prononcer la reprise des concessions dans les cimetières
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros – néant
- renoncement à l'exercice du droit de préemption

Dossier	Adresse	Terrain - Superficie	Date limite d'instruction
DIA 017021 25 00033	Rue du Bois de Fouilloux	435	01/06/2025
DIA 017021 25 00034	28 Rue du Moulin Brûlé	1399	02/06/2025
DIA 017021 25 00035	FIEF DE VOLETTE	13890	02/06/2025
DIA 017021 25 00036	4ter Rue de l'Eguillate	181	02/06/2025
DIA 017021 25 00037	21 Rue du Petit Bois	4006	07/06/2025
DIA 017021 25 00038	36 Rue du Bourg	172	11/06/2025
DIA 017021 25 00039	69 AV PRESQU ILE D ARVERT	713	14/06/2025
DIA 017021 25 00040	4 Rue de Treuillebois	604	17/06/2025
DIA 017021 25 00041	RUE DE LA BEAUNE	1312	24/06/2025
DIA 017021 25 00042	rue du bois de Fouilloux	1071	28/06/2025
DIA 017021 25 00043	Avenue de l'Etrade	332	28/06/2025
DIA 017021 25 00044	4 Rue de la Libération	125	02/07/2025
DIA 017021 25 00045	18 Rue de la Corderie	1150	05/07/2025
DIA 017021 25 00046	Avenue de l'Etrade	2979	07/07/2025
DIA 017021 25 00047	2 Rue du Fournillier	385	12/07/2025
DIA 017021 25 00048	ZAC du Fief de la Volette	5227	12/07/2025
DIA 017021 25 00049	Rue du Bois de Fouilloux	435	13/07/2025
DIA 017021 25 00052	29 RUE DE BELLEVUE	1326	14/07/2025
DIA 017021 25 00050	33 Rue des Bles d'Or	89	15/07/2025
DIA 017021 25 00051	ZAC du Fief de la Volette	465	19/07/2025
DIA 017021 25 00053	6 Rue du Fournillier	868	19/07/2025
DIA 017021 25 00054	LES BERNARDS DE COUX	7958	19/07/2025
DIA 017021 25 00055	10 rue de la Roche	1256	20/07/2025
DIA 017021 25 00056	Avenue de la Presqu'île d'Arvert	50	21/07/2025
DIA 017021 25 00057	2 Rue des Chasseurs	857	22/07/2025
DIA 017021 25 00058	6 Rue de la Libération	1000	22/07/2025
DIA 017021 25 00059	7 Chemin des Retours	198	22/07/2025
DIA 017021 25 00060	4 Rue des Tamaris	39	28/07/2025
DIA 017021 25 00061	13 Rue du Graveau	601	28/07/2025
DIA 017021 25 00062	40 Rue du Petit Paris	1859	10/08/2025
DIA 017021 25 00063	33 Rue du Bois de Fouilloux	658	10/08/2025
DIA 017021 25 00064	27 Rue des Petits Commerces	430	12/08/2025
DIA 017021 25 00065	11 Rue des Lauriers	1145	17/08/2025
DIA 017021 25 00066	1 Rue des Pêcheurs	376	17/08/2025
DIA 017021 25 00067	3 Rue de l'Abaupin	1240	17/08/2025
DIA 017021 25 00068	18 Rue de la Corderie	748	18/08/2025
DIA 017021 25 00069	40 Avenue de l'Etrade	5126	19/08/2025

Le Secrétaire,




Le Maire,

